



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

À la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 6 juillet 2015 et à laquelle étaient présent son honneur le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants :

M. Marco Scrosati

M. Yves Gagnon

M. Étienne Hudon-Gagnon

Mme. Diane Roy

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

Les conseillers Bruno Marchand et Yvon Therrien sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, g.m. a, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

EXTRAIT CONFORME

Sous réserve de l'approbation du libellé final lors de la prochaine séance du conseil.

CERTIFIÉ CE 07 juillet 2015

.....

France Lavertu
Directrice générale
Secrétaire-trésorière,
g.m.a.

Le 6 juillet 2015

À la séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité tenue le lundi 6 juillet 2015. Et à laquelle sont présents le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants : Madame Diane Roy et Messieurs Marco Scrosati, Yves Gagnon et Étienne Hudon-Gagnon.

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

Les conseillers Bruno Marchand et Yvon Therrien sont absents.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, g m.a. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

6 JUILLET 2015

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Demande de commandite pour le concours du bûcheron
- 5- Demande du Club Quad : droit de circuler sur des chemins municipaux
- 6- Période de questions
- 7- Incendie
 - a) Démission et nomination nouveaux pompiers
 - b) Formation pinces
- 8- Voirie
 - a) Réserve de sable, abrasif
 - b) Service d'intégration Serge Normand
 - c) Suivi travaux taxe essence
- 9- Loisirs
 - a) Engagement apprenti-stage SAE
 - b) Demande animatrice en chef
 - c) Fête foraine
 - d) Bison en fête
 - e) Fête de Noël pour les enfants
 - f) Projet construction nouveau bloc sanitaire et infrastructure loisir – approche aux entreprises
 - g) Camping des baies; parade fête de Noël, 24 juillet
- 10- Camping des baies : dispositif de traitement des eaux usées
- 11- Entretien paysager, immeuble de la caisse
- 12- FQM : appel à la mobilisation, concernant la décentralisation des pouvoirs et le pacte rural
- 13- Candidature au Prix Jean-Marie Moreau
- 14- Aquatech : mandat station et traitement de l'eau
- 15- Retrait des sédiments au lac Boissonneault
- 16- Barrage
- 17- Formation de secouristes
- 18- Suivi dossier terrain de la station, lot 548-14
- 19- Dépôt rapport financier
- 20- Local libre au 2^e étage
- 21- Période de questions
- 22- Comptes
- 23- Correspondance
- 24- Varia

MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue.

2015-07-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION: 4 POUR, 2 ABSENT

2015-07-02 PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 1^{er} juin 2015 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION: 4 POUR, 2 ABSENT

2015-07-03 DEMANDE DU COMITÉ ORGANISATEUR: COMMANDITAIRE POUR LE CONCOURS DU BÛCHERON

ATTENDU QUE le comité organisateur de l'événement « compétition de scie à chaîne », Frédéric Bazin, Vincent Lussier et Jacques Leclerc, a déposé une demande de commandite afin de tenir l'événement le 1^{er} août prochain au restaurant Lorrizon (restaurant Gale Donovan);

ATTENDU QUE l'activité a lieu sur le territoire de la municipalité dans un lieu public;

ATTENDU QUE le conseil municipal est heureux d'avoir la participation de personnes pour mettre en œuvre l'organisation d'activités communautaires;

ATTENDU QUE tenir un événement de cette envergure permet une visibilité de la municipalité et est une occasion de faire connaître le milieu;

ATTENDU QUE le conseil municipal est fier d'encourager la tenue d'activités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'accorder un commanditaire de 300\$ pour la tenue de cet événement.

ADOPTION: 4 POUR, 2 ABSENT

2015-07-04 DEMANDE DU CLUB QUAD : DROIT DE CIRCULER SUR DES CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le comité Club Quad de la MRC du Val Saint-François, a déposé une demande écrite pour circuler sur certaines portions de chemins (0,8 km sur el chemin Plante, 3 km sur la Grande-Ligne, 2 km sur le 8^e rang jusqu'au chemin de l'église, route de l'église pour se rendre au restaurant, 4km additionnel sur le 8^e rang pour rejoindre le sentier actuel qui se rend à Windsor) afin de permettre une alternative afin de relier Richmond à Saint-Claude;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire éviter la circulation de VHR au cœur du village (intersection Rang 7 et Route de l'église);

ATTENDU QU'une portion de la route de l'Église appartient au ministère du Transport (de l'intersection rang 7 au restaurant au 325, route de l'église)

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

De demander au Club Quad de la MRC du Val Saint-François de réévaluer la possibilité d'un autre tracé pour éviter le cœur du village.

D'envisager la possibilité d'un jumelage ou d'un élargissement des sentiers de motoneiges pour éviter le plus possible les chemins municipaux.

ADOPTION: 4 POUR, 2 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q Une demande est faite concernant le chemin de détour pour les travaux de réparation du Pont du Rang 5, à savoir si c'est possible de diminuer la vitesse du chemin Grande Ligne pour la durée des travaux.

R Le chemin de détour, c'est-à-dire par Grande ligne et le 7e rang. Le ministère des Transports a mis une clause au devis que l'entrepreneur devra fournir une signalisation en vue d'une vitesse réduite à 50 km/h. Toutefois, comme nous le mentionnions, c'est un chemin de votre juridiction donc le MTQ ne peut pas y abaisser la vitesse. Habituellement, la vitesse est réduite dans la zone des travaux et non pas sur le chemin de détour.

Q Monsieur Raymond Lussier dépose une pétition dans le but de conserver le lot de terre du Sacré-Cœur.

R Ce terrain n'appartient pas à la municipalité, cela est sous la gestion de la Fabrique de St-Philippe. Le tout leur sera transmis.

INCENDIE

DÉMISSION DE POMPIERS

Le conseil accuse réception des démissions des deux pompiers suivants : Michael St-Pierre et Bruce Daigneault.

2015-07-05 NOUVELLES CANDIDATURES - POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE Madame Yannik Scrosati et Monsieur Yoan Garon ont fait une demande pour devenir pompiers volontaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu que ces nouvelles personnes soient acceptées comme pompiers volontaires pour la brigade d'incendie pour une période de probation d'une durée de 6 mois aux conditions suivantes;

- les candidats soumettent et fournissent à la municipalité un rapport médical indiquant son état de santé et apte au travail de pompier volontaire, avec une vérification de l'existence d'un casier judiciaire.

- Les candidats soient assermentés par la directrice générale pour entrer en fonction.
- Les candidats recevront un salaire horaire selon l'échelle salariale en vigueur en fonction des formations acquises (2014-12-04).

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

Le conseiller Yvon Therrien se joint au conseil à 20 heures 25 minutes.

**2015-07-06 FORMATION POMPIER –PINCE DE DÉSINCARCÉRATION
ajout de pompiers**

ATTENDU QUE certains pompiers sont prêts à suivre une formation en sécurité, incendie pour approfondir les connaissances et maintenir un bon service (cours de pinces de désincarcération);

ATTENDU QUE dans la résolution no 2015-02-05, il était mentionné que six pompiers pouvaient suivre la formation de pince de désincarcérations ;

ATTENDU QU'après vérification, il y aurait plus de six personnes intéressées ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu d'offrir la formation de pinces de désincarcérations aux pompiers intéressés et qui peuvent suivre le cours selon les critères de l'école Nationale de pompiers (maximum de 10 pompiers) ;

QUE de défrayer la totalité des formations ;

QUE la municipalité alloue un salaire de 13,25\$ de l'heure pour la formation de pompiers.

QUE de défrayer également le déplacement au coût de 0.45\$ du kilomètre (extérieur du territoire) et le repas du dîner (16\$ maximum) si la formation est d'une journée complète, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

VOIRIE

2015-07-07 RÉSERVE D'ABRASIFS

ATTENDU QUE la municipalité doit, en prévision de la période hivernale faire des provisions d'abrasifs ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de faire la réserve d'abrasifs de la compagnie Sintra inc. pierre concassée 0-2, 5 mm (AB10) au coût de 9\$ la tonne livrée à l'entrepôt de sel ;

QU'une escompte de 0,50\$ s'appliquera si payé avant 25 du mois suivant la facturation.

QU'une commande d'environ 2 250 tonnes sera réalisée sous la responsabilité du responsable de voirie en temps opportun.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2015-07-08 SERVICE D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE-STAGE

ATTENDU QUE le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du développement a négocié un protocole d'entente avec la municipalité afin que Monsieur Serge Normand effectue un stage;

ATTENDU QUE le stagiaire est engagé deux journées par semaine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la municipalité de Saint-Claude accepte de conclure une entente avec les services d'intégration socioprofessionnelle pour offrir un stage à Monsieur Serge Normand demeurant au 313, route de l'Église à Saint-Claude.

QUE les tâches et opérations effectuées par Monsieur Serge Normand dans le garage municipal sont aidantes.

D'autoriser la directrice générale Madame France Lavertu, à signer le protocole d'entente.

QUE la municipalité de Saint-Claude alloue une compensation monétaire mensuelle de 50\$ pour les frais encourus par le candidat.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2015-07-09 SUIVI – TRAVAUX TAXE D'ESSENCE

ATTENDU QUE la directrice générale informe le conseil municipal que le département d'infrastructure a accepté la programmation le 30 juin et a transmis le dossier au ministère des Transports en date du 2 juillet pour la partie des travaux de voirie ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'aller de l'avant avec le projet de pavage du chemin Saint-Pierre et stationnement afin de planifier les travaux pour le mois d'août ou septembre.

D'aviser la firme de consultants, Groupe SM, afin de planifier les travaux.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

Le rang 8 (entre le chemin Goshen et la route 249) sera une priorité pour le reste de la programmation de travaux. La directrice générale informe le conseil qu'il a deux programmes possibles dans le programme TECQ 2014-2018, la taxe d'essence, ou encore le programme RRRL, réhabilitation du réseau routier local. Par contre, pour soumettre un projet, une évaluation et des plans d'ingénieurs doivent être réalisés.

LOISIRS ET CULTURE

Le conseiller Yves Gagnon déclare un conflit d'intérêts potentiel, il se retire de toutes discussions concernant le prochain point.

2015-07-10 NOMINATION-PERSONNE POUR UN APPRENTI-STAGE POUR LE CAMP DE JOUR OFFERT PAR LE CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Claude offre le service de camp de jour pour les enfants durant la période estivale et qu'elle profite du programme apprenti-stage offert par le carrefour jeunesse emploi de Richmond ;

ATTENDU QU'une sélection a été effectuée pour ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de nommer Mégane Gagnon, pour la personne retenue pour l'apprenti-stage du Carrefour Jeunesse emploi.

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 ABSTENTION

Le conseiller Yves Gagnon déclare un conflit d'intérêts potentiel, il se retire de toutes discussions concernant le prochain point.

2015-07-11 SAE - DEMANDE ANIMATRICE EN CHEF

ATTENDU QUE Daphné Gagnon, animatrice, a fait une demande écrite pour devenir animatrice en chef du camp de jour ;

ATTENDU QUE dans la résolution 2015-05-08, l'intervenante en loisirs recommandait de nommer un animateur pour certains dossiers administratifs au lieu de mettre un animateur en chef.

ATTENDU QUE cette dernière offre au conseil deux propositions soit : de poursuivre l'idée de rotation de la personne avec des tâches en plus ou nommez une animatrice en chef ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de retenir la candidature de Daphné Gagnon pour le poste d'animatrice en chef à 10,85\$ de l'heure pour compléter les activités du camp de jour 2015.

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 ABSTENTION

2015-07-12 ACTIVITÉS DE FÊTE FORAINE EN AOÛT

ATTENDU QU'une fête foraine est souhaitée comme activité municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de maintenir le budget proposé dans la résolution 2015-04-24 pour l'organisation de l'évènement.

D'autoriser l'intervenante en loisirs, Yannik Scrosati, pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à faire venir les permis de boisson requis pour la fête foraine du 22 août 2015.

QUE le choix de musique pour la soirée doit être une personne ou un groupe régional.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2015-07-13 SOUPER – SOIRÉE LE BISON EN FÊTE

ATTENDU QUE l'évènement « le bison en fête » est souhaité comme activité municipale ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de garder la même formule que par le passé pour « Le Bison en fête », la date retenue est le 17 octobre 2015.

QUE l'orchestre Rock et Estelle soit réservé et engagé pour exécuter la partie musicale et animation de la soirée du 17 octobre 2015, et ce au coût de 325\$ taxes incluses et deux billets pour le souper leur sont réservés gratuitement.

DE retenir les services de Buffet Royal pour le buffet de bison au coût de 32,50\$ par personne pour +/- 200 invités.

DE retenir les services du Groupe Entraide pour effectuer la décoration de l'événement pour un montant fixe de 250\$ incluant les taxes.

QUE le conseil fixe le coût du billet souper soirée à 50\$ taxes comprises.

D'offrir des billets pour le souper soirée « Le Bison en fête » aux employés, aux pompiers volontaires et aux élus, et ce au coût de 35\$ chacun.

DE contribuer à un organisme à but non lucratif, soit l'organisme École secondaire Le Tournesol pour la construction du Parc-École, pour un montant de 1 500\$ en don.

D'autoriser l'intervenante en loisirs, Yannik Scrosati, pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à faire venir le permis de boisson requis pour le Bison en fête du 17 octobre ;

D'offrir gratuitement une paire de billets pour le souper –soirée Le Bison en fête aux personnes suivantes :

- Madame Karine Vallières, députée de Richmond
- Monsieur André Bellavance, député fédéral
- Organisme École secondaire Le Tournesol, construction du Parc-école

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

FÊTE DE NOËL ET SOUTIEN AUX NOUVEAU-NÉS PARTICIPATION

Cet item est reporté pour avoir des idées d'animation.

CONSULTATION POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE

Une consultation (sondage et assemblée) sera faite le 4 août prochain.

La municipalité désire avoir l'opinion pour créer des projets d'amélioration de la qualité de vie. Le sondage a été publié dans l'info municipale de juillet 2015.

2015-07-14 PROJET CONSTRUCTION NOUVEAU BLOC SANITAIRE ET INFRASTRUCTURE LOISIRS

ATTENDU QUE le conseil désire aménager un bloc sanitaire avec infrastructure de loisirs pour le secteur du village (parc de l'Église, Parc des Sourires, Parc des Petits, terrain de balle, patinoire et terrain de pétanque) afin d'améliorer le service offert à la population;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de mandater Madame France Lavertu, directrice générale, pour faire une demande de subvention dans le cadre du Pacte rural pour la réalisation d'un aménagement d'un bloc sanitaire avec infrastructure de loisirs.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

2015-07-15 DEMANDE DE COMMANDITE AUPRÈS DES ENTREPRISES LOCALES

ATTENDU QUE le conseil désire aménager un bloc sanitaire avec infrastructure de loisirs pour les parcs du secteur village afin d'améliorer le service offert à la population;

ATTENDU QUE pour avoir la participation du milieu au projet de bloc sanitaire et infrastructure loisir, une demande de commandite sera réalisée auprès des entreprises locales.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'offrir une participation au projet de bloc sanitaire et infrastructure loisirs de la façon suivante :

- **Contribution de 1 000\$** : affiche d'un panneau de 4 x 8 sur la clôture du terrain de balle. L'entreprise doit fournir le panneau. La municipalité s'engage à afficher ce dernier pour au moins cinq ans et de produire une annonce pour l'implication des partenaires.
- **Contribution de 250\$** : affiche d'un panneau de 4 x8 sur la clôture du terrain de balle. L'entreprise doit fournir le panneau. La municipalité s'engage à afficher ce dernier pour une saison de balle et de produire une annonce pour l'implication des partenaires
- **Contribution volontaire** : de produire une annonce pour l'implication des partenaires

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

CAMPING DES BAIES; PARADE FÊTE DE NOËL DU CAMPEUR, LE 24 JUILLET

Le camping des baies sollicite la permission pour allonger sa parade escortée à l'avant et à l'arrière avec des véhicules munis de clignotants, sur le chemin St-Pierre, 8^e rang et chemin Boissonneault. La durée totale de la parade est environ 1 h et se produira le 24 juillet 2015 quelque part entre 20 h et 22 h.

L'évènement a été autorisé et la Sûreté du Québec a été avisée.

2015-07-16 CAMPING DES BAIES : DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'approbation le 25 juin 2015 de la firme de consultant Avizo experts-conseils, dossier PA-361-1A11, pour le projet d'installation d'un nouveau dispositif de traitement des eaux usées de type commercial permettant de desservir une section du Camping des Baies, 368, chemin Saint-Pierre ;

ATTENDU QUE l'article 32.3 de la loi sur la Qualité de l'environnement (LQE) exige l'appui de la demande un certificat du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité sur le territoire de laquelle le système d'aqueduc ou d'égout est situé, attestant que cette municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation ou du permis d'exploitation pour le secteur desservi par ce système.

ATTENDU QUE l'exploitation d'un camping est permise dans la zone VT-1 ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas au règlement de zonage 2008-271

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de tous que le camping ait un dispositif de traitement des eaux usées conforme ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Étienne Hudon- Gagnon, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu que le conseil ne s'oppose pas au projet soumis par Avis PA-361-1A11, dispositif de traitement d'eaux usées de type commercial pour le Camping des Baies.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

ENTRETIEN PAYSAGER, IMMEUBLE DE LA CAISSE

Le conseil ne donne pas suite à cet item puisque la municipalité n'est pas encore propriétaire.

2015-07-17 FQM : APPEL A LA MOBILISATION, CONCERNANT LA DÉCENTRALISATION DES POUVOIRS ET LE PACTE RURAL

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

ATTENDU QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

ATTENDU QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

ATTENDU QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

ATTENDU QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

ATTENDU QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

ATTENDU QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon et appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'appuyer la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

QUE de demander à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

CANDIDATURE AU PRIX JEAN-MARIE MOREAU

La directrice générale informe le conseil municipal qu'elle déposera la candidature de Monsieur Hervé Provencher, maire, pour le projet de la construction du parc de l'Église au prix de Jean-Marie Moreau.

C'est un prix attribué pour une personne qui a su faire preuve de débrouillardise en faisant face à une situation critique, en apportant une solution novatrice.

Le **prix Jean-Marie-Moreau** est décerné à un élu municipal en reconnaissance de son engagement envers la communauté qu'il représente. Ce prix vise à reconnaître son implication, son leadership et son dynamisme.

2015-07-18 AQUATECH : MANDAT STATION ET TRAITEMENT DE L'EAU

ATTENDU QU'une proposition de services professionnels visant la prise en charge de l'opération, du suivi réglementaire, des analyses et de l'entretien des installations de traitement d'eau potable et des eaux usées de la municipalité de St-Claude a été faite par Aquatech vu les changements requis par le gouvernement ;

ATTENDU QU'Aquatech donne le service à la municipalité depuis 2001 pour le traitement des eaux usées et 2009 pour le traitement d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu d'accepter la proposition de la compagnie Aquatech pour la gestion des eaux usées et eau potable pour un mandat de trois ans soit de ;

- 14 760\$ la 1re année ;
- 15 055\$ la deuxième ;
- 15 356\$ pour la troisième.

QUE ces montants incluent tous les frais élaboré dans l'offre de services no 540-0120, rév 1 en date du 25 juin dernier.

QU'Aquatech effectuera la caractérisation, prélèvement et analyse des rejets d'une industrie agricole raccordée à la station soit la ferme Noryse, pour un montant forfaitaire pour de 500\$. Ce montant sera chargé directement à la ferme tel que stipulé dans l'entente survenue entre la municipalité de St-Claude et la Ferme Noryse en 2014.

QUE d'autoriser le Maire, Hervé Provencher, et la directrice générale, secrétaire-trésorière, France Lavertu à signer l'entente de proposition.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

RETRAIT DES SÉDIMENTS AU LAC BOISSONNEAULT

Suite à l'obtention du CA, les travaux de dragage des sédiments au lac Boissonneault sont prévus dans la semaine du 6 juillet prochain. (Les endroits autorisés sont chemin Larochelle et rue Lepage-Vigneux et le ponceau à l'entrée du chemin St-Pierre.

Afin de faciliter l'exécution des travaux, le niveau d'eau du lac a été diminué dans la semaine avant les travaux.

INSPECTION BARRAGE

Suite à un changement survenu au niveau du règlement sur la sécurité des barrages, un appel a été logé auprès du Groupe SM [Rousseau Baptiste, ingénieur secteur hydrique] concernant les visites aux barrages afin d'obtenir des détails et leur impact sur notre ouvrage. Les modifications à la loi ont assoupli les règles. L'article 41 du règlement sur la sécurité des barrages stipule pour un barrage de classe C [Barrage Bazin] une personne habileté [Mathilde Noël, officier en bâtiment et environnement est la personne attitrée à la municipalité] doit effectuer 2 visites de reconnaissance/année. Une inspection [effectué par un ingénieur art. 45.1) doit être effectué une fois par 5/ans.

Si lors d'une visite de reconnaissance la personne attitrée observe des anomalies, elle pourra demander une visite de l'ingénieur, et ce même si le délai de cinq [5] ans n'est pas à échéance.

2015-07-19 FORMATION COURS DE SECOURSIME

ATTENDU QUE la municipalité doit avoir des personnes former en secouriste à l'intérieur des lieu de travail;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu d'inscrire des personnes au cours de secourisme en milieu de travail de la CSST.

QUE les frais d'inscription, de déplacement, de repas [maximum de 16\$/repas] sur présentation de pièces justificatives, soient payés par la municipalité de Saint-Claude pour la participation des employés ou personnes du comité des mesures d'urgence à la formation de secourisme de la CSST.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

SUIVI DOSSIER TERRAIN DE LA STATION, LOT 548-14

Les propriétaires voisins du terrain 548-14 [Sophie Gagnon et Jean-François Vienne] préfèrent attendre la vente de leur immeuble avant de faire des quelques démarches d'acquisition de terrain dans la résolution no 2015-06-03.

Monsieur Provencher a aussi informé madame Fernande Maurice et monsieur Jean-Marc Maurice pour leur expliquer les possibilités de la vente d'une partie du lot 548-14.

DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE [01-01-15 AU 30-06-15]

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un rapport budgétaire état comparatif et activités de fonctionnement [01-01-15 au 30-06-15] à tous les membres du conseil municipal.

2015-07-20 LOCAL LIBRE AU 2^E ÉTAGE

ATTENDU QU'il a un local de libre au 2^e étage de l'hôtel de ville ;

ATTENDU QU'il est possible de l'offrir en location pour un service professionnel ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'offrir le local à louer.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Q** Une intervention pour l'application du calcium dans les chemins.
R L, application du calcium suit son cours, il a un retard dû à la pluie.

2015-07-21 LES COMPTES

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance les listes complètes des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 201500537 au 201500657 pour un montant total de 109 460,88\$.

Les paies du mois de juin 2015 pour un total 19 352,98\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de juin 2015.

VARIA

Je soussigné, Hervé Provencher, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donné par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon.

HEURE: 21 heures et 27 minutes.

Hervé Provencher, maire

France Lavertu, directrice générale et
Secrétaire- trésorière, g.m. a.